

Le syndicalisme catholique dans « Trade Unions in Canada »

Alfred Charpentier

Volume 5, numéro 2, novembre 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023279ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1023279ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charpentier, A. (1949). Le syndicalisme catholique dans « Trade Unions in Canada ». *Relations industrielles / Industrial Relations*, 5(2), 15–17.
<https://doi.org/10.7202/1023279ar>

LE SYNDICALISME CATHOLIQUE

dans

« TRADE UNIONS IN CANADA »

Quelques remarques sur un volume de H. A. Logan

ALFRED CHARPENTIER

Ce livre qui a paru il y a un an traite du développement et du fonctionnement des syndicats ouvriers au Canada. Vingt ans plus tôt, l'auteur avait traité le même sujet envisagé surtout sous l'angle législatif. Le présent ouvrage relate les diverses phases des syndicats locaux dans tout le pays, jusqu'à leur intégration dans des centrales professionnelles nationales ou internationales et finalement dans des fédérations interprofessionnelles telles que le Congrès des métiers et du travail du Canada, le Congrès canadien du travail, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Puis l'auteur consacre plusieurs chapitres où il traite à fond de l'origine, du développement et des méthodes d'action de plus de trente organisations centrales dans les industries du bâtiment, de l'imprimerie, de la pulpe et du papier, de la métallurgie, du chemin de fer, des mines, du vêtement et des textiles, de l'automobile, de la sidérurgie, du caoutchouc, des salaisons, de l'électricité, de l'exploitation forestière, de la navigation et du fonctionarisme. Finalement, sans omettre de parler du syndicalisme révolutionnaire ou communiste, M. Logan expose tour à tour l'origine, les développements, les caractéristiques et le programme d'action de chacun des mouvements syndicaux plus haut cités.

Notre intention n'est pas de faire une recension complète de l'ouvrage de M. Logan: nous voulons seulement montrer comment il a parlé du syndicalisme catholique en notre pays.

Si louable que fut son effort pour signaler les progrès et les réalisations de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada en ces vingt dernières années, il a cependant omis nombre de faits importants concernant la C.T.C.C. Il a suivi de plus près la marche respective des deux autres mouvements ouvriers rivaux. Tout de suite la préface de son volume en est la preuve. Il déclare avoir assisté aux derniers congrès annuels du C.M.T.C. et du C.C.T., il avoue avoir consulté les chefs de chacun d'eux alors qu'il s'abstient, et pour cause, de faire le même aveu à l'endroit de la C.T.C.C. et de ses chefs.

La première omission qui frappe, c'est celle qui a trait au rôle joué par la C.T.C.C. dans ses relations avec le gouvernement fédéral pendant la guerre: sa participation aux travaux du Conseil supérieur du travail et du Conseil national du travail, son attitude à l'égard des décrets relatifs à la question du salaire et à la négociation de conventions collectives, enfin son programme de reconstruction d'après-guerre. En tout cela, aucune mention de la C.T.C.C.

M. Logan s'est cependant convenablement appliqué à raconter le développement comme l'expansion des syndicats nationaux catholiques, quand il y avait lieu, dans les industries qu'il a étudiées. Il montre bien aussi la réaction inévitable des unions en place contre l'infiltration des syndicats catholiques dans les mêmes industries ou dans des industries connexes.

Dans « Trade Unions in Canada » comme dans son ouvrage de 1928, M. Logan écrit deux chapitres sur le mouvement syndical catholique. Dans le premier il étudie le milieu où il a pris naissance, ses débuts, sa structure, son action professionnelle et législative; dans le second, il analyse ses buts, ses principes, ses méthodes, il raconte ses combats pour la conquête de son caractère représentatif auprès des pouvoirs publics et il étudie les problèmes que pose la venue du syndicalisme catholique.

A peu de chose près, ces deux chapitres, surtout le second, sont une répétition de ceux du premier ouvrage de l'auteur il y a vingt ans. Mais il a observé depuis qu'avec l'industrialisation et l'urbanisation croissante de la province, la classe ouvrière, rapidement accrue de milliers de travailleurs de la terre, a été diversement influencée par la propagande de nouveaux courants d'idées autant que par de nouveaux mouvements sociaux et politiques. L'Eglise, remarque-t-il, a continué de protéger son troupeau contre le protestantisme et contre l'athéisme ambiants. Par contre, il voit se manifester quelques esprits anti-cléricaux parmi les laïcs, et du sein même de l'Eglise il aperçoit certains indices pour la critique libre. La mentalité de la province de Québec aurait aussi beaucoup changé par l'influence de la radio et du cinéma. Pour M. Logan, il semble que c'est au cours de

cette évolution importante qu'a surgi le syndicalisme national et international dans le Québec, alors qu'il faut plutôt constater que c'est pendant cette récente période et surtout pendant la guerre et depuis, que ces deux branches du syndicalisme neutre y ont obtenu une expansion plus considérable.

Dans la pensée de l'auteur, le syndicat ouvrier est un « excellent agent d'assimilation » chez les adultes mais, ajoute-t-il, « il a été détourné de ce rôle par le lancement d'une organisation catholique canadienne-française distincte, sciemment recherchée par l'Eglise ».¹ Voilà une étrange remarque. Par « agent d'assimilation », qu'entend-il ? Serait-ce que si les syndicats internationaux fussent demeurés les seuls à enrôler les ouvriers canadiens-français de la province depuis vingt-cinq ans, que ces derniers eussent continué totalement comme la génération précédente à être facilement influencés par l'esprit matérialiste, opportuniste et américanisant des syndicats internationaux neutres ? Ou entend-il qu'en tant qu'agent d'assimilation auprès des adultes, le syndicat ouvrier permet à ses membres d'assimiler notions et connaissances particulières à son industrie ou d'intérêt général ? Faut-il rappeler ici que la mission du syndicalisme catholique en notre province a été de lutter précisément contre la première forme d'assimilation et d'offrir aux travailleurs dans les centres industriels croissants de la province, des cadres professionnels répondant à leur préférence ethnique, sociale et religieuse ?

Par la doctrine qui l'inspire, le syndicat national catholique parvient plus rapidement qu'un autre à jouer un rôle éducatif efficace au triple point de vue professionnel, social et national.

Parlant de la structure du mouvement syndical catholique, M. Logan ne mentionne que quatre conseils centraux dans notre mouvement: ceux d'Ottawa, de Montréal, de Sherbrooke et de Québec, alors qu'il y en a quinze au total. Il note cependant la part importante prise par nos syndicats et fédérations dans la négociation de conventions collectives. Il attribue justement à la « Loi de la convention collective » et à la « Loi des relations ouvrières » l'extension considérable des conventions collectives dans la province depuis dix ans et cela, souligne l'auteur, tant au bénéfice des unions internationales que des syndicats nationaux catholiques.² Il omet pourtant de souligner que la première de ces deux lois fut obtenue exclusivement par les efforts faits pendant

deux années par les syndicats catholiques malgré l'opposition des « internationales ».

Une analyse succincte des deux lois susdites et des résultats de leur application l'amène à constater que ces deux lois ont fait naître de nouveaux besoins de rencontre et de collaboration entre syndicats catholiques et internationaux. Il observe justement que dans un large secteur de ces deux types d'organisations, la méfiance et les préjugés ont fait place à des arguments plus rationnels dans la propagande sur leurs buts et mérites respectifs.

M. Logan ne peut se faire à l'idée que dans une même industrie comme, par exemple, dans le textile et la pulpe et le papier, un groupe d'usines soit sous contrat avec une fédération de la C.T.C.C. et qu'un autre groupe le soit avec une union de la F.A.T. Tout déconcerté, il se demande si l'on obtient, par cette façon d'agir, des avantages qui valent les pertes que l'on fait dans une maison divisée. M. Logan aurait-il encore à apprendre qu'il est des valeurs supérieures qui ne se comparent pas à la force économique du nombre ? Des valeurs morales, ethniques et philosophiques et autres que les syndicats catholiques ont pour mission aussi, en outre des valeurs économiques, de protéger, de propager et au besoin de conquérir !

Du rôle législatif de la C.T.C.C. réunie en congrès annuel ou par l'intermédiaire de son Bureau confédéral, l'auteur ne trouve pas autre chose à dire que ce rôle est bien d'influencer la législation. Mais quelle législation importante la C.T.C.C. aurait-elle contribué à faire adopter ou à faire battre, quelle serait l'orientation particulière de son action politique ? On sait que dans plusieurs domaines de la législation sociale, la C.T.C.C. tend depuis le début de la dernière guerre à demander de plus en plus une législation décentralisante, contrairement aux revendications du syndicalisme international. Cet aspect de l'action législative de la C.T.C.C. n'a pas même mérité une allusion de la part de M. Logan.

L'auteur ferme son livre par le chapitre où il décrit et interprète les buts, les principes et les méthodes du « National Catholic Movement ». Nulle part dans son ouvrage l'auteur ne désigne notre mouvement par son appellation anglaise officielle « The Canadian and Catholic Confederation of Labor ».

Dans tout ce qui différencie le syndicalisme catholique des autres mouvements syndicaux, il remarque en ces derniers temps les signes d'un changement important. Il résume ces signes, en partie, dans le désir du mouvement d'une participation plus restreinte de l'activité syndicale du

(1) p. 569.

(2) Cf. p. 579

clergé et en partie dans la moindre importance attachée à son caractère confessionnel.³

Il semble cependant que M. Logan ait disposé plutôt négligemment du programme d'action de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Il fait le silence sur ses attitudes plus récentes, du moins jusqu'en 1946, dans le domaine du salaire, de la conciliation et de l'arbitrage, de la grève, de la sécurité syndicale, etc.

De la caractéristique nationaliste du mouvement syndical catholique, l'auteur ne fait que répéter les raisons de base sur lesquelles ce mouvement s'appuyait dès son origine pour justifier son existence, mais il ne cite aucun argument nouveau mis de l'avant dans la presse syndicale catholique à des époques plus récentes.

Concernant la représentation ouvrière canadienne à la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail à Genève, M. Logan laisse croire à ses lecteurs que le représentant de la C.T.C.C. à cette conférence n'agit encore qu'à titre de conseiller technique du délégué gouvernemental, alors que depuis 1945 il a été admis au nombre des conseillers techniques du délégué ouvrier canadien.

En dernier lieu, l'auteur consacre plusieurs pages à une critique de plusieurs questions controversées amenées par le syndicalisme catho-

que. Cette partie est la même qu'en 1928. L'auteur s'applique à signaler les divergences de vue qu'il connaît sur le droit à l'existence même de ce mouvement. Il cite surtout les témoignages de gens qui, comme lui, n'ont jamais vu le syndicalisme catholique au Canada d'un oeil trop sympathique.

Dans la mesure où le programme de revendication du syndicalisme catholique diffère de celui des mouvements rivaux, il ajoute son poids, dit M. Logan, aux forces qui divisent le Canada anglais du Canada français. Mais il n'entre pas dans ses préoccupations de connaître la philosophie sociale, les raisons ethniques et les inspirations profondes qui sont à l'origine de ce mouvement. Sa dernière pensée est toutefois moins pessimiste qu'il y a vingt ans quant à la situation actuelle du travail organisé au Canada, car, enfin, il souhaite que l'idéal à rechercher soit une franche admission des différences qui distinguent chaque mouvement syndical au Canada pour en arriver à un *modus vivendi* pouvant permettre ensuite l'administration efficace des lois, une fois adoptées.

En ceci il a parfaitement raison. L'intérêt national commande que s'établisse ce *modus vivendi* entre la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, le Congrès des métiers et du travail du Canada et le Congrès canadien du travail.

(3) Cf. p. 780.

LES LIVRES

LA PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS À LA VIE DE L'ENTREPRISE (1)

GASTON CHOLETTE

Lorsque, dans une génération ou deux, l'on demandera aux principaux artisans de la réforme sociale dans la province de Québec ce qu'ils pensent du rôle de l'Eglise dans ce domaine, ils ne seront certainement pas exposés à répondre: « Rien! », comme tel chef du syndicalisme français le déclarait récemment à un groupe de journalistes américains.

En effet, dans le syndicalisme ouvrier comme dans le syndicalisme patronal, comme d'ailleurs dans toutes les sphères d'activité commune entre ces deux groupements, on retrouve, discrète et décisive à la fois, l'influence de la doctrine sociale de l'Eglise. Dans la province de Québec, le clergé, après avoir joué un rôle de première valeur dans la naissance et le développement de l'organisation professionnelle, est à l'avant-garde sur le plan de la théorie des réformes.

La Commission sacerdotale d'études sociales mérite, à ce sujet, une mention d'honneur toute spéciale. Formée

récemment par l'Episcopat de cette province afin de répondre plus adéquatement aux besoins des temps présents, surtout en ce qui concerne l'explicitation de la doctrine exposée dans ses grandes lignes dans les encycliques et son application au milieu québécois, cet organisme n'a pas attendu des années avant de se signaler à l'attention de tous par la hardiesse de ses conceptions et la ferme prudence de ses attitudes. On n'oubliera pas de sitôt, par exemple, son intervention au cours de la fameuse grève de l'amiante et au sujet du projet de Code du Travail.

Dans sa courte existence, elle a maintes fois prouvé sa volonté de faire donner à la doctrine sociale de l'Eglise son maximum de rendement et de signification. Tout en s'appuyant sûrement sur les grands principes qui sont à la base de la doctrine traditionnelle de l'Eglise, et tout en se situant fidèlement dans la perspective des encycliques et des autres textes pontificaux, elle s'est donné pour mission de formuler pour la province de Québec les interprétations et les applications qui sont pertinentes et opportunes.

Après avoir publié « L'organisation professionnelle dans le Québec », voici qu'elle présente au public une seconde étude sur « La participation des travailleurs à la vie de l'entreprise ». Il s'agit d'une brochure de cent pa-

(1) *La participation des travailleurs à la vie de l'entreprise*, brochure de cent pages de la Commission sacerdotale d'études sociales, en vente au prix de \$0.50 au secrétariat de la Commission sacerdotale d'études sociales, évêché de Saint-Hyacinthe.